

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1073

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne - Charbonnières les Bains - Bron - Champagne au Mont d'Or - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Francheville - Jonage - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Saint Genis les Ollières - Vénissieux - La Tour de Salvagny - Lyon - Limonest - Lissieu - Saint Cyr au Mont d'Or - Solaize - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons

objet : Conventions pluriannuelles 2013-2016 pour l'installation et le financement d'un dispositif d'intégration MAIA (méthode d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) Lyon Centre Ouest et Lyon Centre Est - Avenants pour l'année 2015

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Le Franc

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moreton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1073**

commission principale :	développement solidaire et action sociale
commune (s) :	Villeurbanne - Charbonnières les Bains - Bron - Champagne au Mont d'Or - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Francheville - Jonage - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Saint Genis les Ollières - Vénissieux - La Tour de Salvagny - Lyon - Limonest - Lissieu - Saint Cyr au Mont d'Or - Solaize - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons
objet :	Conventions pluriannuelles 2013-2016 pour l'installation et le financement d'un dispositif d'intégration MAIA (méthode d'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) Lyon Centre Ouest et Lyon Centre Est - Avenants pour l'année 2015
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Face au vieillissement de la population, les dispositifs Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) ont pour objectifs de rendre plus lisible l'organisation des systèmes d'aide et de soins, de simplifier le parcours des personnes âgées de soixante ans et plus en perte d'autonomie (notamment des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées) et d'étayer le maintien à leur domicile. Le plan Alzheimer 2008-2012 prévoyait la labellisation des dispositifs MAIA sur l'ensemble du territoire national.

En 2013, le Conseil général du Rhône a été sélectionné pour porter les quatre MAIA créées sur son aire géographique : Lyon Centre Ouest, Lyon Centre Est, Lyon Sud et Villefranche sur Saône.

Trois des quatre MAIA ont été transférées à la Métropole de Lyon à sa création au 1er janvier 2015 :

- la MAIA Lyon Centre Est,
- la MAIA Lyon Centre Ouest,
- la MAIA Lyon Sud.

Les deux MAIA Lyon Centre Est et Lyon Centre Ouest faisant chacune l'objet d'une convention avec l'Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016, ces deux conventions ont été transférées à la Métropole de Lyon le 1er janvier 2015.

En effet, l'article L 3651-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que la Métropole se substitue de plein droit au Département dans les contrats conclus pour l'exercice des compétences transférées et énonce que les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur terme (soit jusqu'au 31 décembre 2016 pour les conventions visées en objet). La substitution de personne morale aux contrats en cours n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

Chaque dispositif MAIA bénéficie d'un financement annuel de 280 000 € de l'ARS.

Le versement de la subvention pour l'année 2015 pour chacune des MAIA Lyon Centre Est et Lyon Centre Ouest est subordonné à la mise en œuvre d'un avenant, dont l'unique l'objet est d'en mentionner le montant.

La signature de ces avenants est demandée par l'ARS afin de procéder au versement de la subvention 2015, soit :

- 280 000 € pour le dispositif MAIA Lyon Centre Est,
- 280 000 € pour le dispositif MAIA Lyon Centre Ouest ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'avenant à la convention pluriannuelle 2013-2016 pour l'installation et le financement d'un dispositif MAIA Lyon Centre Est,

b) - l'avenant à la convention pluriannuelle 2013-2016 pour l'installation et le financement d'un dispositif MAIA Lyon Centre Ouest.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La recette de fonctionnement d'un montant de 560 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 74718 - fonction 423 - opération n° 0P37O3052A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.